RESCert - Pompe à chaleur - EXAMEN



Formation continue

Que vous soyez professionnel en activité, curieux ou passionné par un domaine, formez-vous avec notre Formation Continue tout au long de votre vie !

Les examens sont organisés minimum 2x par semestre. Ils peuvent être présentés sans devoir resuivre les cours.

Pour présenter l'examen de 1ère ou 2ème session, il est obligatoire de s'inscrire et de payer son inscription au préalable.
Les inscriptions qui ne sont pas en ordre de payement **minimum 10 jours avant l'examen** ne seront pas prises en compte.

Pour réussir, le candidat doit obtenir minimum 50% dans chaque branche ET une moyenne de 60% au total.

Le candidat ayant réussi l'examen final et pouvant justifier d'au moins 1 mois d'expérience professionnelle en tant qu'installateur dans le cadre de l'activité d'installation de chauffage central, pourra être reconnu comme « Installateur certifié en énergie renouvelable ».

Important : dans la mesure où nous devons prévoir un Jury de longue date, aucune dérogation ne sera acceptée pour une absence à l'examen.
En cas d'absence - pour quelque raison que ce soit - le prix de la réinscription à un examen de 1ère ou de 2ème session sera de 350€.

objectif

Obtention du certificat européen permettant l'introduction d'une demande de certification auprès de l'organisme RESCert - Renewable Energy Systems Certification - www.rescert.be

Détails sur la formation:

Public cible

Ces épreuves s'adressent :
- soit, aux professionnel(le)s ayant déjà suivi l'entièreté des cours de la formation RESCert Pompe à chaleur (PAC);
- soit, aux candidats devant représenter une 2ème session.

DETAILS SUR LA FORMATION

Certificat européen "Installateur certifié en énergie renouvelable"

Prix: 350 €

Durée: 8h00

Dates:
• 13/11/2026
• 18/03/2027
• 17/06/2027
Horaire : de 9h00 à 17h00
Lieu : efp - 292b rue de Stalle - 1180 Uccle

Places: Min. 6 / Max. 15

CONDITIONS D'ADMISSION

Documents nécessaires :
• Attestation de suivi de cours (pour tous) VALIDE à la date de l'examen (1 an)
• Feuille de cotation (UNIQUEMENT pour les 2èmes sessions)
S'inscrire minimum 10 jours avant le début de l'épreuve !
Dans la mesure où un Jury est prévu de longue date, aucun report ou annulation ne sera accepté 8 jours avant l'examen.
En cas de désistement ou d'absence - pour quelque raison que ce soit - le candidat devra se réinscrire et repayer une inscription.

L'identité du candidat peut être demandée à tout moment, notamment lors de formations/examens certifiants.
Le coût de la formation est à payer à l'inscription.